

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
12 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/12

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Membres excusés :

Patrick CENTELLES pouvoir à Thierry CAYRE
Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES
Emile DELPOUX pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF
2024 DU BUDGET
PRINCIPAL**

Rapporteur : Martine Lasserre

Il est proposé aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget principal de la commune.

Il est équilibré à la somme de : 9 549 791,60 €

Nombre de votants
25

Fonctionnement : 7 024 546,62 €
Investissement : 2 525 244,98 €

Section de fonctionnement :

Votes :
Adopté à l'unanimité

Le financement est assuré par :

– Le produit des contributions directes.....	3 316 309,00 €
– Les compensations des exonérations de taxes par l'État	195 186,00 €
– Autres taxes	350 500,00 €
– Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 058 116,00 €
– Dotation de Solidarité Communautaire	174 814,00 €
– Le FPIC	97 000,00 €
– Participation et subventions (dont participation de la CAF).....	445 050,00 €
– Les revenus des immeubles et redevance énergie hydraulique	50 000,00 €
– Les ventes de produits et de prestations	395 700,00 €
(restauration scolaire, centre de loisirs, mise à disposition du personnel, annexes)	
– Les travaux en régie.....	33 000,00 €
– La reprise des subventions.....	20 000,00 €
– Le remboursement des emprunts transférées (agglomération)	10 915,00 €
– Les atténuations de charges (variation stocks et remboursement salaire).....	83 800,00 €
– L'excédent de fonctionnement reporté	794 156,62 €
Total des recettes de fonctionnement	7 024 546,62 €

Les dépenses de cette section regroupent :

– Les crédits nécessaires à l’activité annuelle des services 1 311 420,00 € (charges à caractères générales)	
– Les charges de personnel..... 3 480 700,00 €	
– Les intérêts des emprunts 160 000,00 €	
– Les dépenses de gestion courante (dont Subventions aux Francas)..... 743 422,00 €	
– L’attribution de compensation..... 387 000,00 €	
– La dotation aux amortissements 420 000,00 €	
– Le virement à la section d’investissement 274 362,62 €	
– Les autres dépenses 247 642,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement 7 024 546,62 €	

Section d’investissement :

Le financement est assuré par :

– Le virement de la section de fonctionnement 274 362,62 €	
– La dotation aux amortissements 420 000,00 €	
– Les reports d’investissement 338 937,82 €	
– La dette récupérable 82 692,00 €	
– Le FCTVA :..... 320 000,00 €	
– La taxe d’aménagement..... 30 000,00 €	
– L’affectation de résultat 2023..... 271 891,20 €	
– L’attribution de compensation d’investissement 17 814,00 €	
– Les cautions 1 500,00 €	
– Les subventions 347 163,00 €	
– L’emprunt..... 420 884,34 €	
Total des recettes d’investissement : 2 525 244,98 €	

Les dépenses de cette section regroupent :

– Le déficit d’investissement reporté..... 310 863,31 €	
– Les dépenses d’équipement 1 135 260,96 €	
– Les reports d’investissements 299 965,71 €	
– Le remboursement en capital des emprunts..... 705 000,00 €	
– Les cautions 1 500,00 €	
– Le reversement de la taxe d’aménagement..... 19 655,00 €	
– La reprise de subventions 20 000,00 €	
– Les travaux en régie..... 33 000,00 €	
Total des dépenses d’investissement : 2 525 244,98 €	

- Vu l’article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l’avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2024,
- Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 01 janvier 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **9 549 791,60 €**
 - **7 024 546,62 € en fonctionnement**
 - **2 525 244,98 € en investissement**

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE